



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 12 août 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage no 745 article 5.8.1 et qui concerne une réduction des marges afin de pouvoir localiser les cases de stationnement en une seule aire de stationnement. La marge avant serait réduite à 4m alors que le règlement prévoit 6 m.

La propriété concernée est située dans la zone RC16 et comprend le lot numéro 6 515 092 du cadastre du Québec.
Le numéro civique est le 105 Haute-Rive à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 15^{ème} jour de juillet 2024.

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier